

**DEMANDES DE DÉMOLITION**  
**BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE**  
**BÂTIMENT COMMERCIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE**

AVIS est donné que les bâtiments ci-dessus mentionnés font l'objet de demandes de démolition et que celles-ci seront transmises au Comité de démolition pour examen et décision.

Les décisions de ce comité seront rendues lors de sa prochaine séance publique faite par vidéoconférence, le 29 juin 2020 à 19 h 15. Toute personne désirant y assister doit faire parvenir son adresse courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.sainte-julie.qc.ca), et ce, avant le vendredi 26 juin 2020. Toutes les personnes qui auront manifesté leur intention de participer à cette séance publique recevront une invitation à cet effet le 29 juin 2020, par le biais de la plateforme « Zoom ».

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition assujettie au *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, par courriel à : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca).

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 15 juin 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière

---